



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



M. Stéphane Bonnet
Directeur du GIP Union Retraite
42 Quai de la Rapée
F- 75 012 Paris

M. Renaud Villard
Directeur
Caisse nationale d'assurance vieillesse
110 av. de Flandres
F - 75 951 Paris Cedex 19

Objet : Dysfonctionnements certificats d'existence à l'étranger

Paris, le 11 avril 2021

Messieurs les Directeurs,

Suite à mon courrier du 20 janvier au Directeur Stéphane Bonnet et à la réponse obtenue le 24 février par email, je m'étonne que l'automatisation complète des contrôles d'existence avec l'Allemagne ne soit toujours pas effective. Alors qu'une automatisation partielle a été mise en place avec succès en 2015, 19 000 à 20 000 assurés attendent toujours cette mesure qui a été annoncée tout au long de l'année 2020.

Par ailleurs, en réponse à une question posée par Monsieur le Directeur Stéphane Bonnet dans son courriel (« *La CNAV relance ses homologues pour pouvoir mettre en production (...) Je ne sais pas si vous avez possibilité de sensibiliser nos partenaires allemands ?* »), je précise qu'en tant que parlementaire il ne me revient pas de contacter les interlocuteurs allemands des organismes de retraite français à leur place.

D'autre part, je m'étonne de l'absence d'information des assurés sur le fait qu'ils ont la possibilité d'envoyer des certificats d'existence selon des documents locaux. Le GIP Union Retraite m'a assuré par courriel que les certificats pouvaient être fournis en langue locale, non traduits en français, sans recourir au formulaire administratif fourni par l'Union Retraite. Cette information capitale n'est diffusée nulle part, ni sur les sites Info Retraite et Assurance Retraite, ni sur les flyers explicatifs joints à ce courrier, ni sur les sites des ambassades et des consulats. Comment cela se fait-il ? Je rappelle que les autorités consulaires, en accord avec les directives de leur administration centrale, refusent de plus en plus souvent de signer ces certificats et que tout repose désormais sur les autorités locales compétentes (qui sont parfois payantes ou peuvent exiger des traductions en bonne et due forme). Au regard du nombre très réduit de langues dans lesquelles le formulaire a été traduit (4 langues seulement en 2020, 9 annoncées en 2021), les assurés se retrouvent à traduire eux-mêmes les certificats d'existence dans la langue de leur pays de résidence.

Enfin, je souhaite attirer votre attention sur plusieurs situations kafkaïennes qui m'ont été rapportées par des citoyens :

- Un retraité résident en Allemagne avait vu les versements de 3 de ses 4 retraites suspendu depuis plus depuis plus de 3 mois, sans explication (l'absence d'explication en cas de rejet semble être

la règle). Après des démarches nombreuses pour contacter les services, souvent peu aux faits des spécificités de la retraite à l'étranger, il a été informé du problème insurmontable : le tampon de l'autorité locale était jugé insuffisamment net, alors qu'il restait tout à fait lisible. Il a fait signer et tamponner le même certificat à deux reprises par son maire, sans succès, et n'a finalement pu rétablir sa retraite qu'à la suite de l'intervention de mon équipe auprès du GIP Union Retraite.

- Un autre assuré qui n'utilise pas internet, résident en Bulgarie dans un village isolé, a vu sa retraite suspendue plus de 5 mois, sans aucune autre explication que la perte du courrier envoyé au centre de traitement à Tours, alors même qu'il échange régulièrement par la poste avec ses organismes de retraite complémentaire du Royaume-Uni. N'ayant pas de modèle de certificat à sa disposition, il avait envoyé un certificat bulgare de format local, signé par sa préfecture de proximité, qui avait lui aussi été rejeté par les services de retraite.
- Un autre encore, déficient visuel résident en Thaïlande, s'était vu suspendre sa retraite alors qu'il avait envoyé par la poste et par le site internet son certificat d'existence signé par la police locale (ce qui en soi est un exploit étant donné l'absence de traduction) accompagné d'un autre certificat signé cette-fois-ci par le consul (qui était exceptionnellement de passage dans la région), d'une lettre explicative et d'un certificat médical expliquant sa cécité. Un rétablissement partiel et chaotique de certains de ses versements n'a été débloqué qu'avec l'aide d'un ami qui a interpellé directement le directeur de la CNAV par email.

Les exemples sont nombreux et je pourrais continuer la liste. Tous les retraités que j'ai cités se sont pliés en quatre pour remplir de la manière la plus conforme possible le fameux certificat de vie (qui n'était pas disponible dans leur langue locale). Vous ne pouvez ignorer cette réalité dans la mesure où mon équipe fait systématiquement remonter les cas problématiques au GIP Union Retraite et contacte également la CNAV à chaque fois que la situation l'exige.

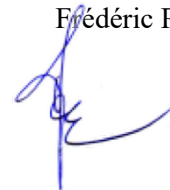
Je remercie le GIP Union Retraite, la CNAV et les autres services de retraites d'apporter rapidement et systématiquement des réponses et des solutions aux dossiers transmis par mon équipe. Je note cependant que mes collaborateurs ne sauraient se substituer à plein temps aux déficiences de vos services (ou à leur absence, étant donné que le GIP Union Retraite n'est joignable ni par email, ni par téléphone, et encore récemment ne répondait pas aux courriers).

Face à ces dysfonctionnements répétés, dont certains durent depuis plusieurs années, j'espère, Messieurs les Directeurs, que vous prendrez le temps de répondre et envoie une copie de ce courrier d'alerte au Ministre de l'Europe et des affaires étrangères et aux services concernés.

Les assurés résidents hors de France méritent davantage de considération. J'appelle les services de retraite à établir des procédures plus simples, plus claires et plus cohérentes et à prendre en compte les remarques que mes collègues parlementaires et moi-même vous faisons régulièrement parvenir à travers tous nos courriers et échanges.

Veuillez accepter, Messieurs les Directeurs, mes cordiales salutations.

Frédéric Petit



Destinataires en copie :

Monsieur le Ministre Jean-Yves le Drian
Direction de la Sécurité sociale au Ministère des Solidarités et de la Santé